



SOCIÉTÉ DES AMIS DE SAINT SYLVESTRE ET DE L'ABBAYE DE GRANDMONT

87240 SAINT-SYLVESTRE

Association Loi de 1901 - C.C.P. LIMOGES 1230 - 31 F

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 28 AOUT 1999

La Société des Amis de Saint-Sylvestre et de l'Abbaye de Grandmont s'est réunie en Assemblée générale ordinaire sur convocation de son Président, Jean-François MOUGNAUD, le samedi 28 août 1999 à 15 heures au Prieuré des Bronzeaux, commune de Saint-Léger Magnazeix.

* Membres du bureau présents :

- Mr. J.-F. MOUGNAUD, président,
- Mr. F. de la GUERONNIÈRE, vice-président,
- Mr. J.-G. GABIRON, vice-président,
- Mme C. LACHENY, trésorière,
- Mme S. CHAMBAUD, secrétaire,
- Mme M. MOREAU, secrétaire-adjointe,
- Mmes G. BRESSON, M. FOUGERAT, C. MIGNOT, conseillers.

* Membres du bureau excusés :

- Mr. A. PETAVY, président d'honneur,
- Mr. Pierre CAMPAGNE, conseil.

* Membres de la S.A.S.S.A.G. présents à l'assemblée :

Mr. Philippe CAMPAGNE, Mme P. CLEMENT, Mr. R. CHAMBAUD, Melle S. COURDESSES, Mr. M. COUTURIER; Mr. & Mme P. GERAIN, Mr. Jacques HALARY, Mr. & Mme M. JOZEAU, Mr. & Mme A. LARIGAUDERIE, Mr. A. LEJEUNE, Melle C. MOUGNAUD, Mme F. MOUGNAUD, Mme J. PICHON, Mr. & Mme J. PRUGNEAU, Mme G. ROULIÈRE, Mr. & Mme J.-J. SEZILLE, Mme E. TATON, Mr. B. THOMAS, Mme F. VALLETON, Mr. A. WATELLE.

* Membres de la S.A.S.S.A.G. s'étant excusés :

Abbé J. COLLEVILLE, Mr. & Mme E. de SEZE.

* Membres de la S.A.S.S.A.G. ayant envoyé leur pouvoir :

Mme M. BABULE, Mr. J. BAILLE, Dom J. BECQUET, Père L.-M. BERLAND, Mme G. BOUCHE-MOUSSE, Mr. C. BIRON, Mme M. CAMPAGNAC, Melle G. CLEMENT, Mr. J. DESFORGES, Melle A. DUMAS MILNE EDWARDS, Melle M. DUROUX, Mr. J. GERARDIN, Mr. R. JACQUEMIN, Mme A. LANTHONIE, Mme A. LENAY, Mme J. MARCHAND, Mme A. MARSAT LANTHONIE, Mr. M. MAZAUD, Mr. & Mme P. MOREAU, Mr. & Mme J. MOUGNAUD, Mr. A. NIVET, Mme C. PIERSON BYRAMJEE, Mr. H. REBIN, Mme M. REGNIER, Mme M. ROYER, Mr. M.-A. de SEZE, Melle G. STABLE, Mme A. TOULOUSE, Mr. & Mme C. VERNHES.

* Personnes invitées à l'assemblée :

- Dr. & Mme M. ARNAL, Mr. BAARENS WIM, Mr. J.-F. GOSSE, Mr. M. LE SOLLEU.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président, Jean-François MOUGNAUD, ouvre la séance et dit sa joie de voir autant de monde réuni en ce lieu; il remercie M^r BRESSON, président de la SCI des BRONZEAUX, de nous accueillir dans ces locaux, chargés d'histoire et de souvenirs grandmontains.

Avant de commencer cette réunion, il a une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés cette année; particulièrement le docteur CAMPAGNAC, décédé fin juin, qui était un ami fidèle de notre Société et que nous retrouvions tous les ans à pareille époque avec un grand plaisir. C'était un grand admirateur de l'Ordre de Grandmont.

Il rappelle le chemin parcouru par notre Association, depuis sa création par Melle Jeanne GIRARD en 1934; des efforts accomplis pour faire connaître saint ETIENNE de MURET et son oeuvre. Il cite les deux expositions proches de nous, en 1989 et 1995, qui ont contribué par leur réussite à donner un nouvel essor à l'Ordre de Grandmont.

D'autres Associations se sont créées par la suite, avec des buts différents mais présentant toutes un intérêt commun : saint ETIENNE de MURET et l'ORDRE de GRANDMONT. Parmi celles-ci, je citerai le G.E.R.E.G. (Groupement d'Etudes et de Recherches sur les Grandmontains) fondé il y a dix ans par M. BRESSON (Prieuré de Chassay-Grammont en Vendée); La SCI des BRONZEAUX, toute nouvelle Société formée l'année dernière par un groupe de Membres du G.E.R.E.G. et de la S.A.S.S.A.G., présidée par M. BRESSON et à son initiative pour sauver les bâtiments du Prieuré des Bronzeaux (près de Saint-Léger Magnazeix), seul monument existant et visible aujourd'hui en Haute-Vienne, témoin de l'histoire grandmontaine.

Pour faire revivre ces bâtiments une Association, A.R.A.B.E.L. (Association pour la Restauration et l'Animation des Bronzeaux en Limousin), a été créée. Mais celle-ci est différente et indépendante de la S.A.S.S.A.G. et de la SCI des BRONZEAUX : elle a pour but d'animer les lieux par des expositions, des visites guidées et autres activités culturelles.

Je passe maintenant la parole à M. de la GUERONNIERE qui va nous faire un bref compte rendu sur ce qui s'est passé cette année.

Merci M. le Président, je vais être bref puisque cette année nous n'avons pas eu d'événements marquants.

RETOUR DU BUSTE-RELIQUAIRE DE SAINT ETIENNE DE MURET

D'abord, c'est le retour du buste-reliquaire de saint ETIENNE. L'année dernière, à pareille époque, il revenait provisoirement pour la cérémonie à Grandmont, mais sa restauration n'était pas terminée. Restait l'habillage du buste avec la teinte et la reproduction des motifs de la dalmatique de saint ETIENNE exposée dans l'église d'Ambazac. La technique choisie par le spécialiste a été empruntée à une méthode ancienne pour fixer les couleurs : une application de blanc d'oeuf. Ce qui améliore considérablement sa présentation et sa protection. Le brancard servant à transporter le buste a été restauré grâce à Mme CHAMBAUD, qui a bien voulu se charger de sa remise en état.

QUESTIONS DIVERSES

Comme je vous l'ai dit, notre activité a été très réduite. En effet, un grand projet est en cours dont le maître d'ouvrage est la S.A.S.S.A.G. Notre Président va vous en parler tout à l'heure.

- Une information nous a été fournie par une personne originaire de Grandmont, Mme LENAY-REGNIER, membre de notre Association mais absente aujourd'hui. Elle nous a communiqué une histoire sur Grandmont, accompagnée de photos, très intéressante, racontée par des habitants du village lorsqu'elle était enfant. Entre autres, il est question de la pierre qui est sur la place devant la Chapelle. En effet, elle pense que celle-ci devait servir jadis de meule à grains.
- Je me permets de rappeler à M. le Maire que l'installation de panneaux qui avait été prévue sur les différentes routes conduisant à Grandmont n'a pas été encore réalisée. Ces panneaux doivent rappeler que le site de Grandmont est protégé. Il serait urgent de les installer : ils rappellent que cette protection entraîne certaines restrictions, comme nous le précisait M. PONCET, architecte des Bâtiments de France, dans sa lettre du 11 décembre 1997.
- Le projet de restauration des deux statues qui sont à l'intérieur de la Chapelle de Grandmont a été rappelé à M. ZIMMER, Conservateur du Patrimoine, en cours d'année.

Je passe maintenant la parole à Mme LACHENY qui va vous parler de la situation financière de notre Association.

RAPPORT FINANCIER

Mme LACHENY prend la parole et nous présente les comptes financiers pour l'année 1998. Ce rapport porte sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre. Après lecture de celui-ci, elle remercie les membres ayant assuré la diffusion des divers documents : Mme CHAMBAUD, M. de la GUERONNIERE, M. GIBAUD, sans oublier la Communauté de Sauvagnac. (Voir tableau en annexe).

Après ce compte rendu détaillé, le Président reprend la parole et remercie Mme LACHENY pour son important et intéressant travail, qu'elle accomplit avec beaucoup de compétence et de scrupules; il demande à l'Assemblée, par son vote, d'approuver le rapport financier qui vient de lui être présenté.

Après de chaleureux applaudissements, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe de nouveau la parole à M. de la GUERONNIERE qui va nous entretenir d'un projet envisagé en commun avec le G.E.R.E.G.

LIVRE DE L'ABBE LECLER

Sur la proposition de M. BRESSON, président du G.E.R.E.G., il a été décidé de procéder à la réédition du livre du Chanoine LECLER : "Histoire de l'Ordre de Grandmont". Avec l'aide de M. FOUGERAT, que nous remercions particulièrement, une épreuve de cet ouvrage a pu être réalisée par des moyens informatiques. La mise à jour a été effectuée à l'aide des additifs que le Chanoine LECLER a écrits entre la parution du livre en 1909 et sa mort. Le tirage sera confié à un éditeur.

Une souscription a été lancée. De nombreux membres de la S.A.S.S.A.G. y ont répondu favorablement.

L'Association a décidé, à la demande de M.BRESSON, de prendre en charge une partie des frais de cette réédition, soit 20 000 francs. 200 exemplaires seront réservés à la S.A.S.S.A.G.

Un vote est demandé à l'Assemblée sur cette proposition. Elle accepte à l'unanimité.

M. BRESSON remercie l'Assemblée pour son vote positif. Il pense que le livre sortira dans le courant du mois de novembre.

Le président, Jean-François MOUGNAUD, reprend la parole pour nous entretenir du projet dont il a été question au début de la réunion sur la mise en valeur du site de Grandmont.

RESUME DE L'INTERVENTION DE M. LE PRESIDENT MOUGNAUD

Je vais vous entretenir de ce qui s'est passé depuis notre dernière Assemblée Générale du 29 août 1998. Car il s'est passé des choses importantes concernant le lancement de l'opération de mise en valeur de Grandmont dont vous m'avez chargé.

En commençant je voudrais dire **merci à tous ceux qui nous aident.**

En premier lieu aux personnes dont on ne parle jamais qui accomplissent tout au long de l'année des tâches modestes : ouvrir et fermer l'église, la chapelle, essayer les bancs, etc...

Ensuite, à notre Maire, M. COUTURIER, dont je salue la présence ici, pour tout l'intérêt qu'il nous porte, il nous accueille dans sa Mairie, il participe activement à nos travaux, il a fait voter à l'unanimité par son Conseil une subvention de 10 000 francs pour nos projets (sa lettre du 27 juillet).

Aussi à M. GAGNADRE, vice-président du Conseil Général, Maire d'Ambazac et président du **Comité de Développement Economique des cantons de Laurière, Ambazac et Nieul**, en abrégé le **CODELAN**. Il suit avec bienveillance nos travaux préparatoires et nos demandes de subventions.

Enfin, mes plus vifs remerciements vont à la Commission Tourisme-Culture-Environnement du CODELAN présidée par M. MADOUSMIER et particulièrement à M.LEVY et à Melle BONNET dont nous avons pu apprécier toute la compétence et l'efficacité notamment lors de la rédaction de notre cahier des charges pour nos démarches administratives et nos demandes de subventions.

Des réunions se sont tenues au GRAND MURET et à la Mairie de St-SYLVESTRE et le 26 mai nous avons adopté un texte d'une quinzaine de pages intitulé : "**CONSULTATION en vue de la création d'un Centre d'intérêt culturel et historique Permanent à partir de l'Ordre de Grandmont**" où sont exposées toutes nos idées sur la question.

Nous avons vu très grand dans les domaines touristique, économique, archéologique et historique. On ne fera pas tout et tout de suite.

Avant de se lancer, il faut voir ce qui est réalisable, les priorités à observer et les moyens à mettre en oeuvre. C'est ce que l'on appelle une "**étude de faisabilité**". Il y a des bureaux d'études dont c'est le métier. Ils ont l'expérience et souvent à leur actif des réalisations prestigieuses.

Le 1er juin, nous avons envoyé notre Consultation à dix d'entre eux; la plupart ont répondu; nous avons examiné leurs offres de services.

Notre choix final s'est porté sur le **cabinet ABAQUE** spécialisé dans la médiation scientifique, l'ingénierie culturelle, la muséographie. Il est dirigé par M. Jean-Paul VACHER. Nous lui avons confirmé par écrit que sa candidature était retenue.

L'étude à faire comportera deux phases :

1 - des analyses et diagnostics préalables débouchant sur une proposition de plusieurs scénarios d'équipement possibles,

2 - suivant le scénario retenu et les ajustements que nous demanderons, ABAQUE établira un dossier opérationnel de projet avec la définition, le programme et la faisabilité du projet.

La durée d'exécution est de trois mois et demi au cours desquels le prestataire sera en relation avec nous, le Maître d'Ouvrage, et avec un Comité de Pilotage constitué par des représentants de notre Société, de la Commune, du Conseil Général de la Haute-Vienne, du Conseil Régional du Limousin, du Comité Régional du Tourisme, de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles, de la Délégation Régionale au Tourisme, du Secrétariat Général aux Affaires Régionales.

A la fin de la 1ère phase (7 semaines) le Bureau d'études remettra un premier rapport qu'il commentera oralement et sur lequel nous aurons deux semaines pour accorder notre validation et préciser les orientations souhaitées.

Au terme de la 2ème phase (5 semaines) ABAQUE rendra son rapport final d'étude.

Cette étude de faisabilité est indispensable pour définir ce que nous pouvons faire. Elle servira de base aux études de financement et aux dossiers de demandes de subventions.

Comme vous vous en doutez, un travail aussi complet a un coût et chaque proposition reçue comportait un devis.

Nous avons, bien entendu choisi ceux qui nous ont paru être les deux meilleurs et qui, en plus, étaient les moins-disants.

La proposition globale et forfaitaire d'honoraires du Cabinet ABAQUE pour l'étude complète s'élève à 140 000 Francs H.T. (dont 76 000 Francs pour la 1ère phase et 64 000 Francs pour la 2ème) auxquels il faut ajouter 28 840 Francs de T.V.A. à 20,6 %, soit au total : 168 840 Francs T.T.C.

Cette dépense dépasse largement nos possibilités de trésorerie. Dès le 2 juillet, nous avons donc lancé des appels de subventions.

Le Programme Européen LEADER II nous a donné son accord pour 65 072 Frs.

La Région LIMOUSIN est prête à nous aider à hauteur de 60 000 Francs.

Le Conseil Général de la Haute-Vienne, par son vice-président M. GAGNADRE, nous a répondu que notre demande serait examinée avec bienveillance sans préciser le montant qui pourra nous être alloué.

La commune de SAINT-SYLVESTRE nous accorde, ainsi que je l'ai déjà dit, une subvention de 10 000 Francs.

Bref, il reste encore grosso modo 30 à 35 000 Francs à trouver pour couvrir la dépense.

Mais ce n'est pas le seul problème.

Car, si toutes les subventions promises nous sont accordées et nous avons de bonnes raisons de penser qu'elles le seront,

1 - leur versement n'interviendra qu'au bout d'un délai de plusieurs mois après leur attribution,

2 - et seulement sur présentation des factures acquittées du Cabinet ABAQUE.

Il faut donc envisager de faire appel à un crédit-relai pour lequel j'ai besoin de votre accord formel. Aussi, je vous pose aujourd'hui la question suivante :

- Êtes-vous d'accord pour ce genre de crédit si réellement il en est besoin ?
- Quelqu'un s'y oppose-t-il ? - en l'absence d'opposition -
- Je vous remercie de votre confiance !

Je vous précise que nous ne prendrons en aucun cas la décision de donner un ordre à ABAQUE tant que nous n'aurons pas l'accord formel des administrations concernées. C'est évident, je ne prendrai jamais un risque pareil.

M. Philippe CAMPAGNE intervient pour demander si cette étude ne peut être faite en deux étapes.

M. J.-F. MOUGNAUD : "Non, parce que l'étude doit être réalisée en 3 mois et demi. Ce délai comprend des travaux, des recherches, des déplacements et beaucoup d'autres choses qui sont liées et forment un tout qui ne peut être vendu en deux fois.

Je dois maintenant vous parler du recrutement de nouveaux adhérents.

Nous sommes actuellement 110 environ dans notre Association. Je voudrais que l'an prochain à cette époque, nous soyons 200. Pas pour les 50 Frs de cotisation, mais parce que un plus grand nombre de personnes doivent s'associer à nos projets sur Grandmont. Nous avons surtout besoin de gens passionnés qui puissent mettre leurs talents au service des buts que nous poursuivons. Nous avons besoin de bras, d'idées neuves. Je compte sur vous pour que chacun trouve au moins un adhérent supplémentaire. Merci !

Je voudrais finir sur une citation de Jean XXIII qui disait : "Nous ne sommes pas les gardiens d'un musée, nous sommes là pour faire vivre un jardin". Il ne suffit pas de faire des expositions, de montrer des photos remarquables; il faut expliquer, commenter, communiquer. C'est cela qui est important.

Melle Suzanne COURDESSES observe que depuis la création de la Société nous avons fait de grands pas puisque nous en sommes rendu au jardin et pour en arriver là il a fallu d'abord bêcher.

Le Président : "Tout à fait, il est clair que c'est grâce à nos adhérents qui oeuvrent depuis plus de 60 ans qu'aujourd'hui nous pouvons mettre sur pied ces grands projets".

Devant l'heure tardive, une autre réunion étant prévue à 17 h., l'exposé qui avait été demandé à M. GABIRON, vice-président de la S.A.S.S.A.G., sur l'im-plantation des bâtiments de l'Abbaye de GRANDMONT à travers les siècles n'a pu être présenté, au grand regret de toute l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17 h.20.

F. de la GUERONNIERE
Vice-Président

P.S. : Le Conseil Général de la Haute-Vienne nous a confirmé qu'une subvention vient de nous être attribuée pour l'étude de faisabilité en cours.

* * * * *

MERCI AUX MEMBRES DE LA S.A.S.S.A.G. qui l'ont oublié DE BIEN VOULOIR NOUS FAIRE PARVENIR LEUR COTISATION POUR 1999.

membre adhérent : 50 Frs
membre bienfaiteur : à partir de 100 Frs

LES AMIS de SAINT-SYLVESTRE
et de l'ABBAYE de GRANDMONT
Secrétariat
route de Fanet
87240 SAINT-SYLVESTRE

(Suzanne CHAMBAUD - 05-55-71 - 33-32)